**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

LYCÉE ALFRED KASTLER

Service Intendance

14 avenue de l’Université

33400 TALENCE CEDEX

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION N°03/2018**

***Prestation****:* achat de matériels pédagogiques.

Section de BTS Systèmes Photoniques

du Lycée Alfred Kastler

LYCÉE ALFRED KASTLER – 33400 TALENCE

**Pouvoir Adjudicateur :**

Jean-Claude HAGET - Chef d’établissement

**Service Intendance :**

Daniel PEROSA - Directeur des services Administratifs et Techniques

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

**Marché passé en Procédure Adaptée en application de l’article 27 du décret n°2016-360**

**du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

Date et heure limite de réception des offres

**30 AVRIL 2018 A 12H00**

Référence : BTS SP 03/2018

1. OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet l’achat de systèmes et matériels pédagogiques en vue d’équiper les sections des BTS Systèmes Photoniques.

Les matériels sont à livrer dans les locaux de l’établissement à l’adresse suivante :

14 avenue de l’Université 33400 TALENCE ;

1. DURÉE DU MARCHE/PÉRIODE D’EXÉCUTION :

Ce marché est conclu à compter de sa notification pour une durée de 3 mois.

La date prévisionnelle de notification est fixée au  **22 mai 2018**.

La livraison doit avoir lieu **avant le 15 juin** avec remise des factures.

1. ALLOTISSEMENT :

**Lot 1 :** Ensemble de matériel optomécanique et de composants optiques

**Lot 2 :** 1 Boîtier d’acquisition de données multifonction compatible Labview

**Lot 3 :** Matériel d’optique généraliste pédagogique

**Lot 4 :** Lot de 2 vidéoprojecteurs pour mesures optiques

**Lot 5 :** Matériel de topographie pour TP photoniques

**Lot 6 :** Ensemble de matériels pour les projets et les Travaux Pratiques

Les entreprises pourront candidater pour un ou plusieurs lots.

1. VARIANTES :

L’offre de base pourra être accompagnée d’une variante si l’entreprise juge nécessaire de proposer une solution plus performante.

1. NOMENCLATURE CPV :

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

39162100 – Matériel pédagogique

1. DELAI DE VALIDITÉ DE L’OFFRE :

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

1. CONTENU DU DCE :

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

1. Le Règlement de Consultation
2. L’Acte d’engagement (ATTRI 1) et le bordereau de prix
3. Le Cahier des Clauses Particulières (administratives et techniques)
4. La lettre de candidature DC1
5. La déclaration DC2
6. PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

*Pièces de la candidature*

* La lettre de candidature (DC1 ou équivalent) incluant :
	+ l’habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d’entreprises ;
	+ la déclaration sur l’honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu’il n’entre dans aucun des cas mentionnés à l’article 45 de l’ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
* La déclaration du candidat (DC2 ou équivalent) incluant :
	+ les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
	+ le cas échéant, si l’entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
	+ les renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise tels que prévus à l’article 44 du décret en vigueur.
	+ Déclaration concernant le chiffre d’affaire global et le chiffre d’affaires concernant les services objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
	+ Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l’entreprise tels que prévus à l’article 44 du décret en vigueur.
	+ Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l’opérateur économique ;

*Pièces de l’offre classées par ordre décroissant :*

* L’acte d’engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de prix complété et signé
* Le cahier des clauses particulières signé
* Le mémoire technique et le descriptif de l’offre
1. REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Retrait électronique : le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu par téléchargement après identification sur le site : [https://demat-ampa.fr](https://demat-ampa.fr/)/

1. DÉPÔT DES OFFRES :

Le dossier du soumissionnaire doit être adressé en simple exemplaire par voie postale, sous pli recommandé avec accusé réception, ou déposé contre la remise d’un récépissé à l’adresse suivante :

Lycée Alfred Kastler

Service Gestion Matérielle - Mme Nathalie BARC

14 avenue de l’Université

BP73

33402 TALENCE CEDEX

**La date limite de dépôt des offres est fixée au 30/04/2018 à 12h00.**

Le dossier du soumissionnaire sera constitué d’un pli fermé contenant l’ensemble des documents mentionnés à l’article « présentation des offres ». Le candidat devra indiquer l’objet de la procédure sur l’enveloppe contenant les documents comprenant la candidature et l’offre, les mentions « ne pas ouvrir » et « marché N°03/2018 ».

Les documents constitutifs de l’offre doivent être rédigés en langue française.

Les offres qui seraient parvenues après cette date et heure ou qui parviendraient sous enveloppe non cachetée seront déclarées irrecevables et renvoyées à leur expéditeur.

1. MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION :

Dès la consultation du dossier et avant la remise de son offre, le soumissionnaire prendra soin de signaler par écrit toute anomalie ou insuffisance qui lui apparaîtrait dans la rédaction du dossier de consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

1. EXAMEN DES CANDIDATURES :

L’examen des candidatures portera sur :

- leur recevabilité, en application de l’article 44 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats,

La capacité professionnelles, techniques et financières, en application de l’article 45-1° du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.

1. EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE :

***Examen des offres***

Les offres non conformes à l’objet du marché ne seront pas retenues.

Afin de déterminer l’offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après et pondérés comme suit :

 Le prix 30%

 Les caractéristiques techniques 70%

Ces critères seront analysés de la façon suivante :

1. **Prix (Barème 30 points)**

Le prix devra inclure une garantie de 2 ans minimum

1. **Caractéristiques techniques (Barème 70 points)**

Le matériel devra répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Les caractéristiques de base seront nécessaires.

Les caractéristiques portant la mention « **PERFORMANCE** » seront notées conformément au barème ci-joint (Cf. clauses techniques.)

***Modalités de classement des offres***

La meilleure offre aura la note maximum.

Les offres suivantes seront classées en fonction du nombre de points obtenus dans chaque critère selon la formule suivante :

 Note maximale – (rang de classement X coefficient de notation)

Le coefficient de notation est égal à la note maximale divisée par le nombre de candidats.

***Modalités d’attribution du marché***

Les offres examinées feront l’objet d’un classement. L’offre la mieux classée après pondération remportera le lot correspondant. Le candidat retenu au terme du classement des offres devra produire, s’il ne l’a pas déjà fait dans l’enveloppe relative à la candidature, les certificats fiscaux et sociaux.

Ces certificats devront parvenir au lycée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l’heure de réception (lettre avec accusé de réception, dépôt contre récépissé), dans un délai de 48h à compter de la réception de la demande exprimée par l’établissement.

A défaut de la production de ces documents, on retiendra l’offre positionnée en seconde position.

Les candidats dont l’offre aura été rejetée seront avisés.

1. RENSEIGNEMENTS :

Pendant la consultation les renseignements d’ordre administratifs et techniques relatifs aux modalités de la procédure de consultation peuvent être obtenus par écrit auprès de

M. PEROSA, Gestionnaire Adjoint du lycée polyvalent Alfred Kastler :

**gest.0330135t@ac-bordeaux.fr**